



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 14 novembre 2022.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
de l'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	22
PRESENTS	12
VOTANTS	16

**DATE DE LA
CONVOCAION**

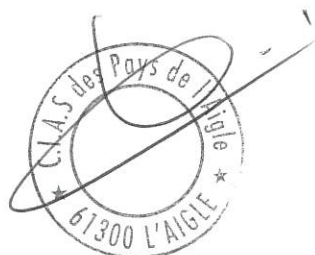
07/11/2022

OBJET

**Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat FSL-
FAFI.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept novembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Paule GOUIN, Christophe PAPILLON, Richard ROUSSEAU.

Absents : Hugo DUPONT, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Monsieur le Vice-président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 25 août 2022, pour un montant global de 1530€, soit onze demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille I	L'Aigle	Facture d'électricité	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille J	Chandai	Facture d'électricité	150€	Accord sous réserve du FAFI
Famille K	La Ferté-en-Ouche	Facture d'électricité	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille L	Moulins-la-Marche	Facture d'électricité	150€	Accord sous réserve du FAFI
Famille M	La Ferté-en-Ouche	Facture d'eau	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille N	La Ferté-en-Ouche	Facture d'eau	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille O	L'Aigle	Facture d'électricité	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille P	Aube	Facture d'électricité	150€	Accord sous réserve du FAFI
Famille Q	Chandai	Facture de fioul	150€	Accord sous réserve du FAFI
Famille R	Glos-la-Ferrière	Facture d'électricité	130€	Accord sous réserve du FAFI
Famille S	L'Aigle	Facture d'électricité	150€	Accord sous réserve du FAFI

Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.